COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18/01/2012

La CFE-CGC Energies lutte contre le harcèlement moral

A partir de la nomination d'un nouveau directeur en 2002 à la Centrale de Chooz, plusieurs salariés ont déclaré subir des agissements portant atteinte à leur dignité et développant autour d'eux un environnement hostile, au point que certains iront jusqu'à tenter l'irréparable. Une enquête de la CFE-CGC Energies a confirmé que des agents de la centrale, dont des adhérents ou des militants de notre organisation, subissaient des agissement répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de leurs conditions de travail susceptibles de porter atteinte à leurs droits et à leur dignité, d'altérer leur santé physique ou mentale ou de compromettre leur avenir professionnel. En effet, les méthodes employées par ce nouveau directeur semblaient ressembler à un système de pratiques vexatoires, d'isolement, de persécutions, de punitions, d'injonctions paradoxales ou de mise en scène de la disparition de postes ou de bureaux.

Notre organisation syndicale, dont la vocation – comme celle des autres syndicats – est la défense des droits et des intérêts moraux des salariés, s'est alors mobilisée sans relâche pour accompagner et soutenir ses membres et, par delà, l'ensemble du personnel concerné. Nous avons dénoncé à tous les niveaux de l'entreprise ces faits caractéristiques du harcèlement moral, rencontré les interlocuteurs appropriés pour que ces agissements cessent, et proposé des moyens pour que les personnes atteintes puissent se reconstruire. Nous avons alerté la médecine du travail et saisie l'inspection du travail, parvenues au même constat que nous.

Finalement, une enquête a été diligentée par la gendarmerie nationale et de nombreuses auditions de victimes ont eu lieu, démontrant également de nombreuses discriminations. Saisi de ces dossiers, le procureur de la République a informé les intéressés de l'audience de ce jour devant le tribunal correctionnel, afin qu'ils s'y présentent en qualité de victime face au prévenu.

La CFE-CGC Energies a tenu à se joindre à la partie civile dans cette procédure pénale, afin de continuer son action aux cotés de ses adhérents pour qu'ils obtiennent la reconnaissance du harcèlement moral subi et la réparation du préjudice qui s'ensuit. En effet, notre organisation syndicale ne cessera jamais de combattre toutes les formes de discrimination par la prévention, le dialogue et l'action, mais aussi, quand elle l'estimera nécessaire, par l'utilisation progressive de toutes les voies de recours pour faire cesser toute atteinte aux droits et à la dignité des salariés et condamner son auteur quel qu'il soit.

A notre époque et dans notre société, il importe que des femmes et des hommes puissent travailler sereinement ensemble, sans subir de traitement différencié de quelle que forme que ce soit. Il en va de l'égalité entre les personnes et de la justice sociale.

Le Bureau Exécutif National

Contact Presse :
Philippe Berthiau
06 23 68 77 44
philippe.berthiau@cfe-energies.com

CFE-CGC Energies
59 rue du Rocher
75008 Paris
01 55 07 57 00